



Travail en hauteur/travail sur toit

Par **Agtdentretien79**, le **03/09/2019** à **20:58**

Bonjour,rrnrnNous sommes agent d'entretien. Notre employeur souhaite nous faire monter régulièrement sur une pente de toit végétative afin qu'on la désherbe. Pouvons nous lui refuser et avons-nous des droits vis à vis de ceci ?rnDe plus il nous fait régulièrement monter sur un escabeau pour nettoyer des néons/vitres. Dans le même cas peut on refuser ?rrnrnMerci.

Par **morobar**, le **04/09/2019** à **09:12**

Bonjour,rrnrn[quote]rnPouvons nous lui refuser rnrn[/quote]rnNon sauf inaptitude médicale prononcée par le médecin du travail.rnrn[quote]rnAvons nous des droits vis à vis de ceci?rrnrn[/quote]rnOui, droits à des EPI ou équipements de protection individuelle ainsi qu'à une formation.rnrn[quote]rnDe plus il nous fait régulièrement monter sur un escabeau pour nettoyer des néons/vitres. Dans le même cas peut on refuserrnrnrn[/quote]rnMême réponse.rnrnAttention à la description de l'emploi et ce qu'il comporte habituellement.rnrnL'escabeau agréé sur le plan professionnel n'a rien à voir avec celui en utilisation domestique.rnrnCar le risque de friser l'insubordination et donc le licenciement pour faute grave est présent dans votre interrogation.